



LICENCE AYANT-DROIT SAISON 2023/2024

INFORMATIONS PERSONNELLES

Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
Né(e) le :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
N° Licence :	<input type="text"/>		
Adresse :	<input type="text"/>		
Code Postal :	<input type="text"/>	Localité :	<input type="text"/>

- | | | |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> Membre du Comité de Direction | <input type="checkbox"/> Délégué | <input type="checkbox"/> Membre Honoraire |
| <input type="checkbox"/> Membre du Commission Régionale | <input type="checkbox"/> Observateur | <input type="checkbox"/> Arbitre Honoraire |
| <input type="checkbox"/> Médecin Fédéral | <input type="checkbox"/> Administration | <input type="checkbox"/> Presse |
| <input type="checkbox"/> Formateur occasionnel | | |

Le Comité de Direction de la Ligue fixe, en début de saison, le montant de la cotisation annuelle à verser à la Ligue par ses membres. Ce montant peut varier d'une saison sur l'autre et d'une catégorie de membre à l'autre.

Toutefois, les membres du Comité de direction, ainsi que tous les membres individuels et les membres d'honneur ne sont pas soumis à cotisation, dès lors qu'ils sont par ailleurs titulaires d'une licence à la FFF.

Tout autre membre, ne remplissant pas les critères énoncés au précédent paragraphe, doit s'acquitter d'une cotisation, dont le montant est fixé à **28,30 €** pour les membres actifs et **14,15 €** pour les membres honoraires et la presse.

En retour, il est délivré une licence « ayant droit ».

Merci de renseigner le présent document et de nous le retourner, accompagné de votre règlement (chèque établi à l'ordre de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine) au siège social de Puyroyen (cf. adresse ci-dessous).

Cotisation 28,30 € ou 14,15 € pour les membres honoraires et la presse
(une licence par personne)

joindre une enveloppe timbrée avec adresse pour envoi licence ou possibilité retrait Ligue

Date	Signature
<input type="text"/>	